

ALTERNANCE & APPRENTISSAGE



CAP

EMPLOYÉ DE COMMERCE MULTI-SPECIALITÉS

→ PROGRAMME DE FORMATION

Domaine professionnel

- Pratique de la réception des produits et de la tenue du linéaire
- Vie sociale et professionnelle
- Environnement économique et juridique
- Pratique de la tenue de caisse et de l'information client

Domaines généraux

- Français-Histoire géographie
- Mathématiques-Sciences physiques
- Éducation Physique et Sportive
- Anglais (facultatif)

→ MODALITÉS

Organisation et durée

- une semaine en centre de formation
- deux semaines en entreprise

Le CAP Vente se prépare en deux ans.

Conditions générales d'admission

- Être âgé de 16 à 25 ans,
- Avoir un niveau de 3ème de préférence,
- Admission après étude du dossier de candidature, évaluation des connaissances et entretien de motivation,
- Signature d'un contrat d'alternance.

Conditions générales d'exercice de la profession

Le titulaire du CAP «Employé de Commerce Multi-Spécialités» réalise des opérations de réception et de stockage de marchandises. Il est chargé de la tenue et de la présentation marchande du linéaire ou des familles de produits dans le respect de la législation en vigueur. De plus, sur la surface de vente, il participe à l'accueil, à l'orientation du client et à sa fidélisation. À la caisse, il enregistre les marchandises et encaisse selon le mode de paiement.

LE MÉTIER

Le titulaire du CAP « Employé de Commerce Multi-Spécialités » exerce ses activités dans des entreprises de commerce de détail quelle que soit leur taille :

- hypermarchés ou supermarchés, maxi discounters,
- petites surfaces de proximité,
- grands magasins.

Il est placé sous l'autorité du chef de rayon ou du responsable du point de vente.

Il est en relation avec les services administratifs et commerciaux qui gèrent l'activité de son rayon.

Il est au contact du client qu'il peut renseigner car il connaît la surface de vente.



→ LA FORMATION PAR ALTERNANCE

Cette voie de formation s'adresse aux entreprises et aux jeunes de 16 à 25 ans. Elle permet d'acquérir à la fois une formation et une expérience professionnelle grâce à :

- une formation générale et professionnelle dans un centre de formation,
- un travail dans l'entreprise pour la mise en pratique.

Organisation générale :

- une semaine en centre de formation et une ou deux semaines en entreprise (selon le programme),
- ou deux jours en centre de formation et trois jours en entreprise.

→ LE CONTRAT D'ALTERNANCE

C'est un **contrat de travail** de type particulier. Il est à **durée déterminée** et il prévoit la formation pendant le temps de travail. Le jeune alterne ainsi période de formation et période en entreprise.

- Le jeune a le statut de **salarié de l'entreprise**.
- Le salaire est basé sur un pourcentage du SMIC. Il est fixé en fonction de l'âge et de l'ancienneté dans le contrat.
- À la fin du contrat, l'entreprise et le jeune gardent une totale liberté en ce qui concerne une embauche ou une poursuite vers une autre formation en alternance.

→ LES AVANTAGES DE L'ALTERNANCE

Pour l'entreprise :

- Préparer un jeune adapté aux besoins de l'entreprise.
- Bénéficier d'un coût réduit par des conditions financières intéressantes.
- Utiliser des possibilités de déductibilités fiscales.
- Préparer l'embauche d'un futur salarié directement opérationnel.

Pour le jeune :

- Acquérir un diplôme tout en travaillant.
- Poursuivre éventuellement vers d'autres diplômes ou titres professionnels.
- Acquérir une qualification professionnelle grâce à l'atout d'une expérience en entreprise.
- Profiter d'un "plus" pour l'insertion professionnelle.

+ de 1 500 formés
chaque année
26 diplômes
et titres
+ de 80 % de taux
de réussite
90% d'insertion
professionnelle

La CCI de l'Oise s'investit pour les jeunes :

La CCI de l'Oise représente **19 241 chefs d'entreprises** du département de l'Oise, soit :

- 7 390 commerces
- 3 804 industries
- 8 047 prestataires de services

Elle a son siège à Beauvais et des antennes à Compiègne et Nogent-sur-Oise.

Elle remplit quatre missions :

- former des cadres, techniciens, et salariés en formation initiale et en formation continue en répondant aux besoins des entreprises
- informer et conseiller les entreprises
- participer à l'aménagement et à l'équipement économique de l'Oise, grâce à des infrastructures spécifiques qu'elle crée et gère
- représenter et défendre l'ensemble des entreprises du département auprès des pouvoirs publics.

UNE ÉQUIPE À VOTRE ÉCOUTE

CFA de la CCI de l'Oise

68, rue Charles Somasco - Parc d'Activités Sud - 60180 NOGENT-SUR-OISE
Tél : 03 44 55 99 00 - Fax : 03 44 55 99 09 - cfa@cci-oise.fr - www.oise.cci.fr